Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260114-BC_202601_N08-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 14 janvier 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Anne BESCOND, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Jacques PONTU, Patrick GUEN et Éric GRALL, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Noël EDERN – Éric LE BOUR

Date de la convocation : 8 janvier 2026 **Date d'affichage :** 8 janvier 2026	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 12	**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD

CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense

Axe : Transition Environnementale	**Enjeu : Préserver et valoriser la Biodiversité**	**Action : Production de l'eau**

Objet : Compétence Habitat – Subvention ASAD

Numéro d'ordre BUR-2026-01-N08	**Nomenclature** 7.5	**Rapporteur** Jacques EDERN

Jacques EDERN, Président, rappelle que, dans le cadre de l'exercice de la compétence « Habitat », la Communauté apporte un soutien financier à l'ASAD pour les logements d'urgence.
Ce dispositif concerne deux logements temporaires ainsi que huit logements en médiation locative, dans le cadre de baux glissants.

À titre de rappel, les montants des cotisations précédentes étaient les suivants :

- De 2018 à 2022 : 3.000 euros ;
- De 2023 à 2025 : 4.500 euros.

L'ASAD demande pour l'année 2026 un montant de 5.000 euros.

Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la participation de Haut-Léon Communauté à l'ASAD au titre de l'année 2026 pour les logements d'urgence, à hauteur de 4.500 euros.

Présents	**12**
Pouvoirs	**0**
Votants	**12**
Pour	**12**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD